

Délibération n°8	Conseil Municipal du 15 septembre 2015
Service Juridique	Domaine de compétence : Environnement et cadre de vie
<p>Le mardi quinze septembre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 7/09/015</p> <p>Membres présents : 29</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 4</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 22 Septembre 2015</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Madame Laurence CARON, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Madame Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER et Madame Martina DESCHARLES ;</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Objet : « Concours des jardins fleuris »	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Récompenser les particuliers qui fleurissent leur jardin et pérenniser la pratique des jardins fleuris.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ,

Considérant la volonté de la commune d'Etaples-sur-mer de promouvoir le fleurissement des jardins des particuliers afin de rendre le territoire plus attrayant et ce, dans une logique de promotion touristique,

Une demande d'inscription était à retirer en Mairie du 1er au 26 juin 2015.

Le jury d'attribution des lots, constitué des membres de la commission « Environnement » et d'un professionnel du centre technique Municipal, se réunira dans le courant du mois de septembre ou octobre 2015, après être passé dans les jardins début juillet.

Un classement sera alors établi et des lots seront attribués.

Une réception pour la remise des bons d'achat et d'un diplôme aux lauréats sera organisée en Mairie.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver :

- l'organisation d'un « concours des jardins fleuris » pour récompenser les particuliers qui fleurissent leur jardin et pérenniser cette tradition les années suivantes
- le montant des récompenses fixé comme suit, en bons d'achat à retirer chez les fleuristes d'Etaples sur Mer :

1er prix	60€ (20x3)
2ème prix	55€ (30 + 25)
3ème prix	45€ (20 + 25)
4ème prix	40€ (20x2)
5ème au 15ème prix	20€
16ème au 35ème prix	10€

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille



REÇU LE

- 5 OCT. 2015

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

